



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026/04

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE MISSION D'ETUDES ET D'ASSISTANCE POUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ALATA

Date de la convocation :
Vendredi 27 février 2026

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

Nombre de membres
présents : **16**

Nombre de votants : **19**

Quorum : **12**

Le **lundi 9 mars 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle de réunion du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, Mme CASASOPRANA, M. ALESANDRI, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme CASALONGA-MARI, M. PERALDI, M. MORETTI, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme CASTELLANI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES : M. MERY (donne procuration à Mme CASTELLANI), *adjoint au Maire*, Mme FONTAINE (donne procuration à M. PERALDI), Mme MINVIELLE (donne procuration à Mme DEFRANCHI) *conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, M. MEZZACQUI, Mme VALENTI, M. CAMPANA *conseillers municipaux*.

Secrétaire de séance :
M. GONZALEZ

EXPOSE

Le 13 novembre 2025, la commune procédait au lancement d'une consultation pour un marché de travaux :

Mission d'études et d'assistance pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Alata

La consultation n'est pas allotie.

Le type de procédure est une procédure adaptée ouverte.

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 13 novembre 2025.

La publicité a été réalisée par voie de presse et sur internet :

- Site acheteur de la commune d'Alata : achatspublicscorse.com
- BOAMP
- Corse Matin

La date de remise des offres a, quant à elle, été fixée au 15 décembre 2025, 12h00.

A. OUVERTURE DES PLIS

Le rapport d'analyse des offres établi par la commune d'Alata, a été présenté lors de la Commission d'Appel d'offre du 9 mars 2026 à 08h30, régulièrement convoquée.



Après ouverture des plis, il a été constaté :

Nombre de plis reçus : 5 (cinq)

Nombre de plis reçus par voie électronique : 5 (cinq)

Nombre de plis reçus support papier : 0 (zéro)

Ordre arrivée	Mode de transmission	Nom et adresse du candidat
1	Électronique	URBANISME & PAYSAGES 135 rue Rabelais - 13016 Marseille Mail floriane.fourcade@gmail.com
2	Électronique	ALPICITE Av de la Clapière, 1 Rés. La Croisée des Chemins - 05200 Embrun Mail contact@alpicite.fr
3	Électronique	TOPONYMY 16 Chemin de Niboul – 31200 Toulouse Mail developpement@toponymy.fr
4	Électronique	BL Etudes & Conseil Casa Serena - Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana Mail loic.bouffin@bleconseil.fr
5	Électronique	ATELIER MATERIA 49 Cours Napoléon – 20000 Ajaccio Mail info@ateliermateria.com

B. ANALYSE DES CANDIDATURES ET CLASSEMENT DES OFFRES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Compréhension de la commande et du contexte territorial	30.0 %
2.2-Moyens humains déployés : - Pluridisciplinarité de l'équipe ; - Couverture de l'ensemble des problématiques du territoire	15.0 %
2.3-Moyens organisationnels, venant en soutien des moyens humains, plus particulièrement : -Moyens mis en œuvre pour les OAP ; -Propositions propres à la concertation publique (méthodologie d'animation de la réflexion, typologie des supports utilisés en direction du public)	15.0 %
2.4-Planning d'intervention : -Échéancier par étape ; -Moyens d'optimisation de la mise en œuvre du calendrier	20.0 %
2.5-Références sur des missions analogues : PLU modernisé, OAP, évaluation environnementale...	20.0 %

Note Finale = N1 + N2

Le rapport d'analyse des offres, annexé à ce rapport financier, détaille avec précision les appréciations et les notes.
Ici, seuls les notes et les coûts sont indiqués.



Nom du candidat	Montant de l'offre TTC	Note :40
Groupement : BL Etudes et Conseil	114 120.00 €	23.68
Alpicité	67 560.00 €	40
Groupement : Atelier Materia	80 190.00 €	33.70
Groupement : Toponymy	153 900.00 €	17.56
Groupement : Urbanisme et Paysages	82 500.00 €	32.76

N2 :

Nom du candidat	Note sous-critère n°2.1	Note sous-critère n°2.2	Note sous-critère n°2.3	Note sous-critère n°2.4	Note sous-critère n°2.5	Note totale : 100	Note totale ajustée
Groupement : BL Etudes et Conseil	10	10	10.5	13	14	57.5	58
Alpicité	30	15	13	20	17	95	95
Groupement : Atelier Materia	12	5	8	11	5	41	41
Groupement : Toponymy	11	12	12.5	13	15	63.5	64
Groupement : Urbanisme et Paysages	13	13	12	16	15	69	69

SYNTHESE ET CLASSEMENT DES OFFRES :

Ordre	Nom du candidat	Note Ajustée « PRIX » Sur 40	Note Ajustée « VALEUR TECHNIQUE » Sur 60	Note totale	Classement
1	Groupement : BL Etudes et Conseil	23.68	34.50	58.18	4
2	Alpicité	40.00	57.00	97.00	1
3	Groupement : Atelier Materia	33.70	24.60	58.30	3
4	Groupement : Toponymy	17.56	38.10	55.66	5
5	Groupement : Urbanisme et Paysages	32.76	41.40	74.16	2

Pour donner suite aux préconisations énoncées dans le rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise **ALPICITE**.



**le Conseil Municipal,
sur exposé de Monsieur Bonardi Jean-Paul,**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le rapport d'analyse des offres, établis par la commune d'Alata ;

Après, réunion de la commission d'Appel d'Offre le 9 mars 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de mission d'études et d'assistance pour la révision générale du plan local d'urbanisme (plu) de la commune d'Alata, attribué à la société ALPICITÉ pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification à hauteur de 67 560.00 € HT ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application «Télérécours citoyens», accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**